

Département fédéral
des
Affaires Etrangères

COPIE .

Berne, le

189

Zurich, le 30 mai 1894.

Division du Commerce.

Monsieur ZABLET, Rue du Vieux Colombier 21,

PARIS.

M.

Je m'empresse de répondre à votre aimable lettre du 26 mai.

Il n'y a aucun doute que le Conseil fédéral suisse,

d'accord avec l'opinion publique en général, ne demanderait pas mieux

que de reprendre les négociations avec la France, en vue d'un rétablis-

sement des anciens rapports commerciaux, seulement on devrait avoir

quelque certitude d'aboutir cette fois-ci. Or, je pense que les

difficultés qui s'opposent à la réussite d'une nouvelle Convention de

tractation de ce genre, ne se trouvent pas en Suisse, mais plutôt en

France. On perd, peut-être un peu trop facilement de vue, en France,

que les Chambres suisses avaient ratifié la Convention commerciale

conclue après des négociations très laborieuses, et que c'est la Cham-

bre française qui l'a rejetée et qui a provoqué la rupture. Ce sera

donc du côté de la France que le premier pas doit être donné. Mais

comment faire? L'union française qui vient de se former pense qu'on

devrait commencer par des pourparlers individuels, ou entre groupes

d'industriels et commerçants français et suisses. Permettez-moi de

vous soumettre quelques objections à cette manière de procéder. Je

répète que les bonnes dispositions ne font pas défaut, ni chez notre

Gouvernement, ni chez la majorité de nos producteurs qui font l'expor-

tation vers la France. Il est même possible que du côté des derniers

on consentirait à quelques modifications à telle ou telle des conces-

sions de tarif que le Gouvernement français nous a accordées par la



COPIE

Convention de 1892. Mais parmi les représentants suisses d'un même groupe, ou d'une même branche, il y a des divergences de vue, résultant de la diversité des genres spéciaux qu'ils fabriquent, ou de leur clientèle. Or ce n'est que le Gouvernement, ce ne sont que les Pouvoirs publics qui peuvent trancher cette difficulté. A part les producteurs-exportateurs il y a d'autres intéressés qui trouvent leur compte dans la continuation de l'état de guerre actuel; cette guerre de tarifs a créé de nouveaux intérêts, et plus elle se prolonge, plus ces derniers demandent à être ménagés. C'est encore le Gouvernement seul qui représente l'ensemble de tous les intérêts du pays, et non pas un nombre limité d'industriels, ou d'agriculteurs qui saura trouver l'issue conduisant à un nouvel arrangement.

Il me semble donc que la tâche première et principale de l'Union française devrait consister à préparer le terrain chez vous, soit auprès des intéressés, soit auprès des Pouvoirs publics. Au moment où l'on serait sûr que les mêmes bonnes dispositions se retrouvent en France comme elles existent déjà en Suisse, les négociations pourraient utilement être reprises par les deux Gouvernements.

Voici, très honoré M., les quelques observations toutes personnelles que j'ai l'honneur de vous soumettre, en réponse à votre lettre. Je serais très heureux si vos efforts si louables conduisaient au but que tous les hommes sensés des deux pays devraient chercher à atteindre. Je reste entièrement à votre disposition et vous prie d'agréer, etc.

(sig.) C. CRAMER - FREY

Conseiller national